

FESTIVAL ATMOSPHERES 2025 - Du 8 au 12 octobre 2025

Préambule

Dans le cadre de son Parcours Nouveaux Récits, le Festival Atmosphères organise chaque année des concours d'écriture et un concours international de courts métrages dédiés aux thèmes du développement durable.

Objet

L'objet de ces concours est de favoriser la création et l'innovation à travers l'émergence de nouveaux récits. Ces nouveaux récits sont encouragés par ces concours d'écriture ouverts à tous.tes et gratuits.

Thème

Le thème du concours est "**la vie rêvée**".

Les courts métrages doivent porter sur les thèmes environnementaux, sociaux et économiques de développement durable. Le sujet du film, son (ses) héros, ou son contexte principal doit porter ou être intimement lié à un des thèmes de développement durable et porter plus largement sur les enjeux de la transition écologique et solidaire.

Calendrier

- Clôture des inscriptions le **31 août 2025 à minuit**
- Annonce des projets finalistes la semaine du 15 septembre

Présence des finalistes souhaitée au Festival Atmosphères :

- Soirée de projection le samedi 11 octobre à 20h30
- Remise des dotations lors de la cérémonie de clôture : dimanche 12 octobre à 19h30 (même lieu)

Retrouvez le témoignage des lauréats sur notre chaîne Youtube (Parcours Nouveaux Récits).

I – Inscription & droits

L'inscription au concours est gratuite via ce formulaire.
Il est également possible de s'inscrire via Festhome.

Le concours est ouvert à tout réalisateur amateur ou professionnel du monde entier. Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours.

Les participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. À ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assument la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale, les participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des

droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

ATMOSPHERES 21, Association loi 1901, qui organise le Festival Atmosphères, se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

II - Critères d'éligibilité

Pour participer au concours, le candidat assure :

- avoir minimum 18 ans ;
- soumettre un film en français ou VOSTFR ;
- respecter les thèmes du concours ;
- respecter la date limite indiquée ;
- ne pas avoir participé plus de trois fois au concours avec un même film ;
- avoir lu et accepté le règlement du concours ;
- avoir les droits de diffusion et qu'il assure la protection de son œuvre ;
- ne pas avoir soumis plus de deux films à ce même concours ;

Sont acceptés :

- Les films d'animation, documentaires et fictions de **moins de 15 minutes**.
- Les fichiers HD (envoi d'un lien de visionnage pour l'inscription).
- Le film peut être réalisé par tous les moyens possibles et sur tout support.
- Une qualité minimum de 720p est toutefois requise.

Les finalistes devront remettre à ATMOSPHERES 21, dès publication du résultat par le comité de sélection, une version numérique (fichier) de leurs films, en qualité supérieure, une fiche technique et un portrait en haute définition. Si les informations communiquées par les participants ne permettent pas de les informer, ils perdront la qualité de finaliste et ne pourront effectuer aucune réclamation.

Les finalistes autorisent expressément ATMOSPHERES 21, à titre gracieux, à projeter leurs films au Festival Atmosphères et, le cas échéant, à la cérémonie de clôture.

IV – Sélection

1. Chaque film remplissant les conditions d'éligibilité sera étudié par le comité de sélection qui effectuera une présélection des 5 à 10 projets finalistes. Ces derniers seront prévenus par courrier électronique et/ou par téléphone la semaine du 15 septembre 2025 (une liste d'attente sera établie en cas de désistement).

2. Les projets finalistes présélectionnés sont soumis aux membres du jury étudiant, du jury professionnel et au vote du public le soir de la projection.

V – Prix et dotations (section en cours)

PRIX DU JURY PROFESSIONNEL

- Trophée et laurier numérique "Lauréat du concours de courts métrages Festival Atmosphères 15ème édition"
- Achat et diffusion par Ushuaïa TV
- Projection du film à la soirée courts métrages pendant le festival
- Invitation à la cérémonie de clôture
- Invitation au séminaire "Nouveaux récits & monde en transition", en présence de scientifiques, penseurs et professionnels de l'audiovisuel.

PRIX DU JURY ETUDIANT

- Bourse France Télévisions d'une valeur de 1000€
- Invitation à la cérémonie de clôture
- Invitation au séminaire "Nouveaux récits & monde en transition", en présence de scientifiques, penseurs et professionnels de l'audiovisuel.

- Laurier numérique "Lauréat du concours de courts métrages Festival Atmosphères 13ème édition"

MENTION ECOPROD

- Invitation à la cérémonie de clôture
- 1 an d'adhésion pour la société de production
- Invitation au séminaire "Nouveaux récits & monde en transition", en présence de scientifiques, penseurs et professionnels du de l'audiovisuel.

LES FINALISTES

- Laurier numérique "Finaliste du concours de courts métrages Festival Atmosphères 13ème édition"
- Projection du film à la soirée courts métrages
- Invitation à la cérémonie d'ouverture et de clôture

COLLECTION "IMAGINER DEMAIN"

Parmi les finalistes, un film français de moins de 7 minutes pourra intégrer cette collection de courts métrages initiée par le Collectif CUT! (Cinéma Uni pour la Transition) et bénéficier d'opportunités de visibilité et de diffusion.

VI – Partenaires

Nous remercions nos partenaires : Ushuaïa TV, Ecoprod, France Télévisions, Écran Total, Bellefaye et France TV.

VI - Communication & diffusion

Les finalistes autorisent l'association Atmosphères 21 et ses partenaires à communiquer sur leur projet dans le cadre du concours et du Festival Atmosphères sur tout support de communication (professionnel et grand public).

Les photographies et captations vidéo dans le cadre du concours sont autorisées par les finalistes ainsi que l'utilisation de celle-ci sur tout support de communication lié au concours.

L'association Atmosphères 21 et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des droits de l'œuvre.

Les éventuels litiges sont soumis au droit français et la compétence des Tribunaux français.

L'association Atmosphères 21 décide seule des modalités d'organisation du concours non prévues au règlement, et à accorder des dérogations.

Toutes les informations sur le Festival Atmosphères : www.atmospheresfestival.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Linked In et Instagram.

Nous contacter : cinema@festivalatmospheres.com